

FLASH CSE APPLI OCTOBRE 2024

CONGÉS FORCÉS

Lors du dernier CSE Appli du 24 Octobre, la CGT a dénoncé avec force les méthodes de la direction pour obtenir que les salarié·es posent plus de congés que de besoin : mails de la hiérarchie et surtout courriers recommandés pour insister. Stupeur et indignation chez vos élu·es mais surtout grave inquiétude chez nos collègues.

Nos CP ne sont pas des variables d'ajustement pour amortir le cours des affaires.

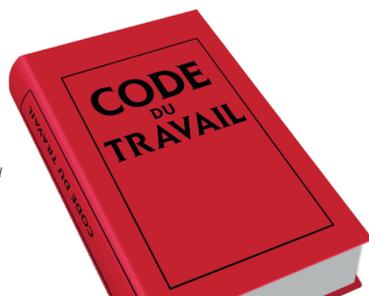
Tout d'abord, la direction se met dans une situation tout à fait illégale. Elle peut imposer des RTT Employeur (avec un délai de prévenance de 14 jours calendaires, et uniquement jusqu'au 12 novembre de l'année), OK ... Mais **pour les CP, il n'y a que le cas particulier de fermeture de site Capgemini**, avec un certain nombre de protections pour les salarié·es, détaillées dans l'accord sur le temps de travail.

Celles et ceux qui n'ont pas répondu à ces injonctions ont donc bien eu raison. Pour les autres, nous vous proposons de corriger vos demandes de congés, et de bien demander par écrit la restitution de vos CP. **En cas de difficulté, la CGT sera à vos côtés.**

Nous vous informons de plus que la direction, lors de ce CSE, a regretté le mode de communication (par recommandé ... par mail l'histoire ne dit rien) et s'est engagée à ne plus reproduire ce type de situation.

Encore heureux !

La période arrivant, une idée de cadeau de Noël pour notre direction préférée.



SOGETI, AU COIN !

SOGETI FRANCE a subi de nombreuses transformations entre 2022 et 2023 : intégration d'environ 1.600 salarié·es venues d'ALTRAN et 550 de FSSBU, des salarié·es muté·es chez CIS, d'autres vers PER (Brest et Sophia). Au final, plusieurs centaines de salarié·es ont rejoint la marque SOGETI et gonflé l'effectif artificiellement : de 4.306 à 5.765 salarié·es.

Le chiffre d'affaires ayant peu augmenté (+0,7% en 2023), et le taux d'activité (ARVE / TACE) ayant baissé, le nombre de salarié·es en intermission a augmenté et la pression sur eux pour les faire partir aussi.

En 2024, nous constatons donc une augmentation des licenciements ou des départs forcés via des ruptures conventionnelles pas toujours désirées.

La Direction déplore la hausse des « coûts d'intermission » mais se réjouit de la hausse des crédits d'impôt recherche (CIR) : plus de salarié·es ont été envoyé·es participer aux LABS et à l'activité de recherche financée par les fonds publics ! Cette activité de recherche a bien profité à SOGETI pour renflouer les caisses.

En plus, le nombre de CDI total diminue au profit de contrats temporaires (CDD, alternances, etc.). Le nombre d'embauches s'est écroulé fin 2023. Et cette casse sociale s'opère en toute discrétion, sous des motifs fallacieux : le moindre petit événement est disséqué et pourra conduire à un entretien préalable à licenciement. Parfois même, la direction base son entretien sur des éléments sortis du chapeau. Merci pour la violence !

La CGT sera présente pour accompagner les collègues concerné·es.

ON EST LA CGT

CONTACT ET RESEAUX

<https://liens.lacgtcap.org/>



contact@cgt-capgemini.fr